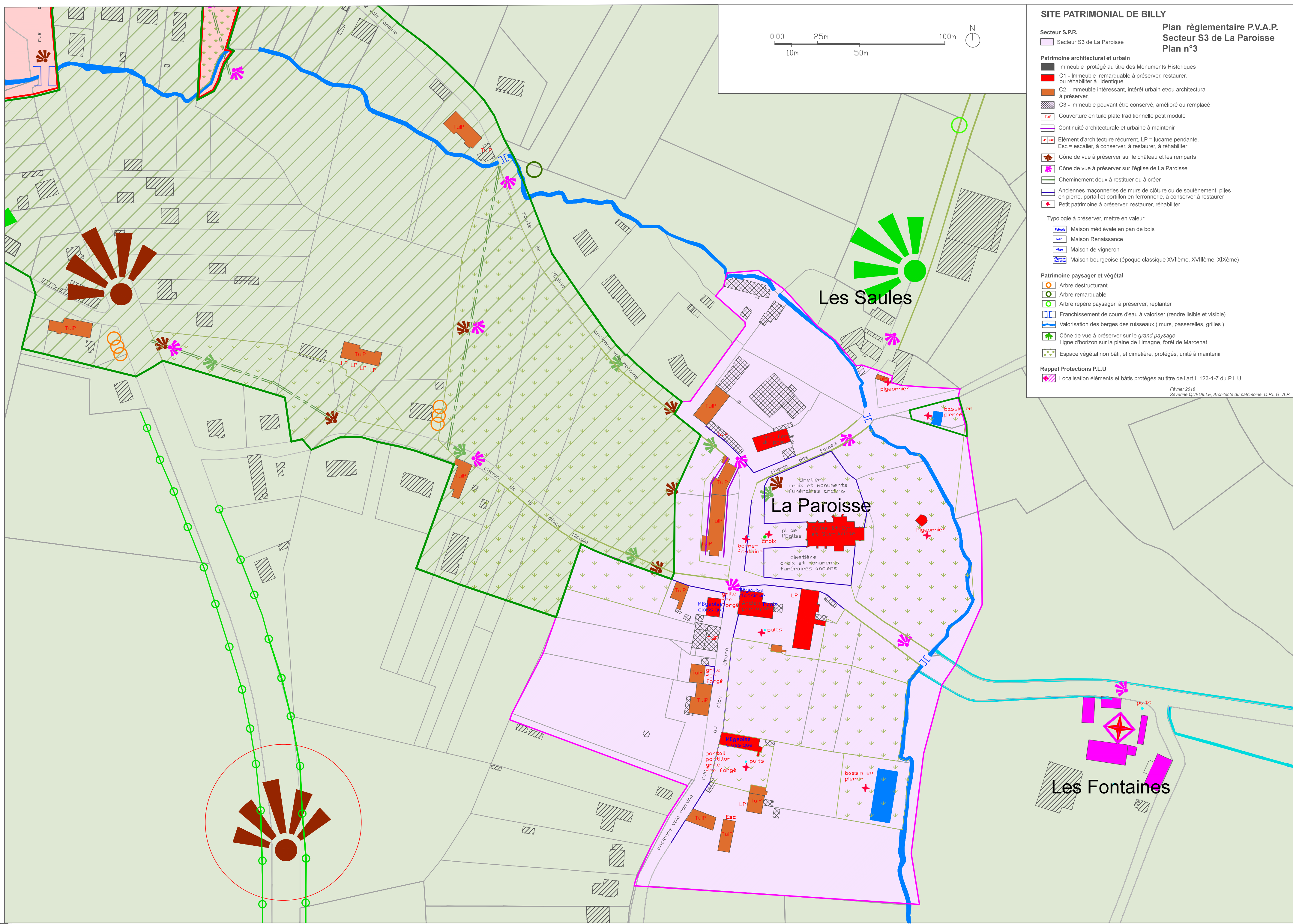




SITE PATRIMONIAL DE BILLY

Secteur S.P.R.

■ Secteur S3 de La Paroisse

Patrimoine architectural et urbain

- Immeuble protégé au titre des Monuments Historiques
- C1 - Immeuble remarquable à préserver, restaurer, ou réhabiliter à l'identique
- C2 - Immeuble intéressant, intérêt urbain et/ou architectural à préserver,
- C3 - Immeuble pouvant être conservé, amélioré ou remplacé
- Tuif Couverture en tuile plate traditionnelle petit module
- Continuité architecturale et urbaine à maintenir
- LP Esc Elément d'architecture récurrent, LP = lucarne pendante, Esc = escalier, à conserver, à restaurer, à réhabiliter
- Cône de vue à préserver sur le château et les remparts
- Cône de vue à préserver sur l'église de La Paroisse
- Cheminement doux à restituer ou à créer
- Anciennes maçonneries de murs de clôture ou de soutènement, piles en pierre, portail et portillon en ferronnerie, à conserver, à restaurer
- Petit patrimoine à préserver, restaurer, réhabiliter

Typologie à préserver, mettre en valeur

- Maison médiévale en pan de bois
- Maison Renaissance
- Maison de vigneron
- Maison bourgeoise (époque classique XVIIème, XVIIIème, XIXème)

Patrimoine paysager et végétal

- Arbre destructurant
- Arbre remarquable
- Arbre repère paysager, à préserver, replanter
- Franchissement de cours d'eau à valoriser (rendre lisible et visible)
- Valorisation des berges des ruisseaux (murs, passerelles, grilles)
- Cône de vue à préserver sur le grand paysage, Ligne d'horizon sur la plaine de Limagne, forêt de Marcenat
- Espace végétal non bâti, et cimetière, protégés, unité à maintenir

Rappel Protections P.L.U.

- Localisation éléments et bâtis protégés au titre de l'art.L.123-1-7 du P.L.U.

Février 2019
Séverine QUEUILLE, Architecte du patrimoine D.P.L.G.-A.P.

Plan règlementaire P.V.A.P.

Secteur S3 de La Paroisse

Plan n°3